

Si on ne désislamise pas l'armée française ce sont nos enfants qui seront interdits d'armée et de club de tir

écrit par Beatrice Bontemps | 3 août 2015



10% de musulmans dans l'équipage du [Charles-de-Gaulle](#), non, le ratio n'est évidemment pas raisonnable. Ce qui serait raisonnable c'est un ratio de 0%, et pas seulement sur le Charles-de-Gaulle.

La situation n'est pourtant pas nouvelle, mais il semble que le sujet soit tabou (allez donc savoir pourquoi aucun réalisateur français n'a jamais eu l'idée de faire un film sur la mutinerie de 60 marins musulmans du porte-avion Foch en 1999 !). Et contrairement à ce qu'affirme Olivier ROY, ce n'est pas 10% de musulmans qu'on retrouve dans l'ensemble des effectifs de l'armée, mais plutôt 15 à 20%.

En complément de l'article de Châtelain, prenez le temps de lire cet article de 2011 rediffusé le 16/7/2015, c'est édifiant :

<http://www.prechi-precha.fr/larmee-et-ses-musulmans/>

Comment en sommes-nous arrivés là ? Regroupement familial,

droit du sol, immigration afro-maghrébine hors de contrôle et naturalisations à tout va depuis 40 ans ont « fabriqué » des millions de « Français de confession musulmane », rien d'étonnant donc à ce qu'on en retrouve 15 ou 20 000 dans nos armées. Et combien dans la police, dans l'administration pénitentiaire, dans la magistrature, dans les secteurs économiques « sensibles »... ?

Tant que l'islam sera considéré comme une simple religion, nous serons dans une impasse : la liberté de conscience, la liberté de culte auxquelles nous sommes attachés à juste titre nous empêcheront de prononcer des interdictions professionnelles à l'encontre des adeptes de l'islam. Il est urgent, et VITAL, d'exiger par tous les moyens que l'islam en France cesse d'être reconnu comme un culte pour être versé dans la catégorie « organisation politique impérialiste, totalitaire et subversive prônant la violence armée » (ce qu'il est en réalité) , dont les membres et sympathisants sont donc a priori une menace pour la sûreté de l'État, ce qui devra conduire automatiquement à leur exclusion d'un vaste champ d'activités.

Et n'oublions pas que l'une des caractéristiques du statut de dhimmi est l'interdiction de porter les armes : si nous ne faisons pas aujourd'hui ce qui doit être fait pour désislamiser l'Armée française, ils finiront par prendre le pouvoir (ah, ce putsch que tant de braves patriotes réclament à cor et à cri ici et là, il pourrait bien avoir lieu, malheureusement!), et dans la république islamique de France, ce sont nos enfants et petits-enfants qui seront exclus des forces armées comme des forces de l'ordre, ils n'auront même plus droit au club de tir, ni au permis de chasse. A moins qu'ils ne se convertissent...

Béatrice Bontemps, responsable *Résistance républicaine* Ille et Vilaine